

ASSISTANCE MOBILITE



PROGRAMME INTERNATIONAL D'ASSISTANCE ET DE FRAIS MEDICAUX



ASSISTANCE MOBILITE

Contrat N° 35 526 391 souscrit auprès de TOKIO MARINE KILN

FRAIS MEDICAUX (HORS HOSPITALISATION) OU CONSULTATION EN HOPITAL	
Remboursement des consultations, pharmacie, radios, analyses	90% des frais réels
Frais dentaires en cas d'urgence	300 €
Frais dentaires en cas d'accident	500 €
Frais optiques en cas d'accident	500 €

FRAIS MEDICAUX EN HOSPITALISATION	
Prise en charge de tous les frais consécutifs à une hospitalisation (séjour d'au moins 24h ou une nuit et dans la limite d'une chambre particulière : 45 €/jour)	100% des frais réels
ENGAGEMENT MAXIMUM PAR SINISTRE	450.000 €

ASSISTANCE MEDICAL ET RAPATRIEMENT (MONDE ENTIER)	
Rapatriment ou transport médical	Frais réels
Accompagnement lors du rapatriement ou transport médical	Titre de transport
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Titre de transport + frais d'hôtel 50 €/Nuit Maxi 500 €
Transmission de messages	Frais réels
Rapatriment du corps en cas de décès (frais de cercueil 2.000 €)	Titre de transport
Frais de recherche et de sauvetage	5.000 €
Retour prématuré	Titre de transport
Envoi de médicaments / Transmission de message	Frais d'envoi
Perte / Vol des moyens de paiement	1.000 €

RESPONSABILITE CIVILE	
Dommages corporels, matériels, immatériels	4.600.000 €
Sauf USA/CANADA	750.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs (franchise de 380 €)	460.000 €
Dont dommages immatériels consécutifs (franchise de 80 €)	15.000 €
Dont dommages matériels pendant un stage en entreprise (franchise de 150 €)	12.000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Décès	15.000 €
Incapacité permanente totale suite à accident (selon barème compagnie)	50.000 €

ASSISTANCE JURIDIQUE	
Avance de la caution pénale	10.000 €
Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense	5.000 €

ASSURANCE BAGAGES	
Vol, perte et détérioration pendant le transport A/R (franchise de 50 €)	1.500 €

	Départ d'un pays de l'UE / mois		Départ d'un pays Hors de l'UE / mois	
	Vers l'UE	Hors UE	Vers l'UE	Hors UE
Moins de 40 ans	30 €	41 €	47 €	62 €
De 41 ans à 75 ans	35 €	48 €	57 €	71 €

ASSISTANCE MOBILITE

QUI PEUT S'ASSURER

Toute personne se rendant hors de France ou dans les TOM et hors de son pays d'origine, à l'occasion d'études, de stages, de loisirs ou visites professionnelles ou privées, pour une durée maximale de 12 mois, éventuellement renouvelable une fois après l'accord de l'assureur.

ROLE DU CONTRAT ASSISTANCE MOBILITE

Ce contrat prend en charge le remboursement de tous vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques par suite de maladie ou d'accident, dans le monde entier.

CE QUI N'EST PAS GARANTI

- Les conséquences d'affections congénitales ou acquises dont le diagnostic a été porté antérieurement à l'adhésion
- La chirurgie esthétique, les maladies psychiatriques et/ou psychosomatiques, les cures,
- Les traitements expérimentaux non validés par les autorités médicales,
- Les dommages provoqués intentionnellement par l'assuré, le risque nucléaire, la guerre, le suicide, l'usage de la drogue, l'alcoolisme, les rixes,
- Les conséquences d'une infection par le virus de l'immunodéficience
- D'autres exclusions figurent dans les conventions spéciales.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte Assistance Mobilité à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.

Pour les frais médicaux, vous réglez les soins et vous les adressez à CGEA qui vous remboursera par retour.

MODIFICATIONS OU ANNULATION

Si vous ne pouvez pas partir à l'étranger comme prévu, retournez de suite la carte Assistance Mobilité délivrée aux fins d'annulation et de remboursement ou de modification de date de départ.

De même si vous revenez en France plus tôt que prévu, nous pourrions vous rembourser la période non courue. Dans tous les cas, les frais d'intervention sont de 25 €.

ASSISTANCE MOBILITE

CONDITIONS D'ADHESION

- Se rendre temporairement hors de France ou dans les TOM et hors de son pays d'origine, à l'occasion d'études, de stages, de loisirs ou visites professionnelles ou privées, pour une durée maximale de 12 mois, éventuellement renouvelable une fois après l'accord de l'assureur,
- Avoir complété et signé la demande d'adhésion,
- Avoir complété le profil de santé au maximum trois mois avant la date d'effet souhaitée.

L'adhésion est subordonnée à l'acceptation médicale de CGEA, celle-ci se réservant le droit de demander des formalités médicales complémentaires en fonction des réponses faites sur le profil de santé. Si le proposant présente un signe aggravé, CGEA peut être amené soit à l'accepter mais à des conditions particulières, soit à le refuser.

L'adhésion est constatée par l'émission d'un certificat d'assurance sur lequel figure le montant des garanties et des dates de couverture.

Certains pays peuvent être exclus des garanties en fonction des événements qui s'y déroulent. La liste des pays est susceptible de varier. Cette liste est disponible sur demande au 02 38 65 44 56 ou à cgea@expat-care.com.

ASSISTANCE MOBILITE

BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse en France : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Date de Naissance : / /

PAYS DE DESTINATION

Adresse à l'étranger : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Durée de la garantie : mois

A compter du : / /

Personne à contacter en France : _____

COTISATION

	Départ d'un pays de l'UE / mois		Départ d'un pays Hors de l'UE / mois	
	Vers l'UE	Hors UE	Vers l'UE	Hors UE
Moins de 40 ans	30 €	41 €	47 €	62 €
De 41 ans à 75 ans	35 €	48 €	57 €	71 €

Je certifie avoir pris connaissance des conventions spéciales du contrat, disponibles sur www.expat-care.com.

Je règle la cotisation pour la durée de mon séjour par chèque soit : _____ €

Fais-le : ____ / ____ / ____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

ASSISTANCE MOBILITE

PROFIL DE SANTE

NOM et Prénom

Date de naissance ____/____/____

Taille

Poids

Avez-vous été hospitalisé ou avez-vous subi une intervention chirurgicale au cours des 10 dernières années ?

OUI

NON

Etes-vous actuellement sous surveillance médicale (traitement, soins médicaux, médicaments) ?

OUI

NON

Etes-vous ou avez-vous été atteint d'une maladie, d'une infection ou d'un accident ayant entraîné une surveillance médicale de plus de 30 jours ?

OUI

NON

Avez-vous subi des tests biologiques et/ou sérologiques dont les résultats ont été anormaux ?

OUI

NON

Je soussigné, certifie que les réponses ci-dessus, même écrites sous ma responsabilité par un tiers, sont sincères et à ma connaissance véritables.

Fait à

Le ____/____/____

Je suis averti que toute réticence ou fausse déclaration, intentionnelle ou non, est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.

Signature de la personne à assurer précédée de la mention « lu et approuvé »





Visitez notre site

www.expat-care.com

Vous y trouverez nos produits et services :

- Souscription en ligne
 - Brochures
- Conventions spéciales
- Déclaration de sinistre

www.facebook.com/AssuranceVoyageExpatriation

CGEA GEODESK

4 passage de la Râpe, Immeuble Val de Loire

CS 31635

45006 ORLEANS Cedex

Tél: 33 (0) 2 38 65 44 56

E-mail: **cgea@expat-care.com**

Tokio Marine HCC est le nom commercial de Tokio Marine Europe S.A., société membre du Groupe Tokio Marine HCC.
Tokio Marine Europe S.A. est agréée par le ministre des Finances du Luxembourg et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA).
Enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le No. B221975, son siège social est situé au 26, Avenue de la Liberté
Luxembourg. Capital social de 1 159 060 USD. Tokio Marine Europe S.A. (succursale en France), 36, rue de Châteaudun, 75009 Paris, est enregi
RCS de Paris sous le No B 843 295 221, TVA FR 60 843 295 221, agissant en conformité avec les règles françaises du code des assurances.

CGEA est une marque commerciale gérée par GEODESK - Siège social, 10 rue de Penthièvre 75008 Paris - Courtier en assurance cat. B au sens
L.520-1 du Code des Assurances - SAS au capital de 20 000 euros - RCS Paris 402881304 - ORIAS 07 001 094 (www.orias.fr) - Responsabilité C
Garantie Financière conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel
Résolution : 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Service Réclamation : GEODESK, Service Réclamations – 92 Quai de la Fos
NANTES – semaki@geodesk.fr Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'inform
fichiers et aux libertés toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernan
s'adressant à notre Service Réclamation.